

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la Société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 58 (1917), p. 1-8

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1917\\_\\_58\\_\\_1\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1917__58__1_0)

© Société de statistique de Paris, 1917, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

---

N° 1. — JANVIER 1917

---

---

### I

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1916

---

#### SOMMAIRE

---

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1916.

NÉCROLOGIE.

PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

ÉLECTIONS.

PRÉSENTATION D'OUVRAGES ET COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

DISCUSSION SUR LA COMMUNICATION FAITE LE 15 NOVEMBRE PAR M. LOUIS MARIN : « STATISTIQUE DES RESSOURCES FRANÇAISES A L'ÉTRANGER »

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS.

---

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1916

La séance est ouverte à 17<sup>h</sup> 40 sous la présidence de M. MALZAC, président, qui fait connaître que les circonstances ont retardé l'apparition du numéro de décembre du Journal de la Société.

Le procès-verbal de la dernière séance ne pourra donc être soumis à l'approbation de la Société qu'à la séance de janvier.

NÉCROLOGIE

M. le Président prend la parole en ces termes :

MES CHERS COLLÈGUES,

La Société de Statistique de Paris est en deuil de son ancien président, M. Paul LEROY-BEAULIEU, décédé à Paris, le 9 courant, à l'âge de soixante-treize ans.

Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur au Collège de France, directeur de l'*Économiste français*, M. LEROY-BEAULIEU fut toujours égal aux honneurs et aux situations qui lui vinrent au cours d'une vie largement consacrée au bien public.

Il honorait la science française par l'étendue de son savoir, l'éclat de son enseignement et sa probité d'écrivain.

Son œuvre est grande et nous sera retracée dans toutes ses manifestations par notre ancien président, M. SCHELLE, qu'une longue intimité de doctrine et de relations qualifie excellemment pour nous dire ce que fut l'homme et ce que fut le savant.

Nous garderons fidèlement la mémoire de notre regretté collègue et, au nom de la Société de Statistique de Paris, à laquelle il appartenait depuis 1878, j'adresse à tous les siens l'expression cordiale de nos unanimes sympathies.

#### PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président annonce la candidature au titre de membre titulaire de M. Richard BLOCH, chef de l'exploitation de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans, présenté par MM. D'EICHTHAL et BARRIOL, et MM. BOISSE DE BLACK, ancien élève de l'École polytechnique, et COURTRAY, inspecteur des Finances, chef du Service des Retraites des Chemins de fer de l'État, présentés par MM. BARRIOL et GIRARD.

#### ÉLECTIONS

M. le Président déclare ouvert le scrutin pour le renouvellement partiel du Conseil pour 1917.

#### PRÉSENTATION D'OUVRAGES ET COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels il signale :

CANADA. — Annuaire du Canada pour 1914.

Cinquième recensement du Canada (1911). Superficie et population par provinces, districts et sous-districts; religions, origines, lieux de naissance, citoyenneté, instruction et infirmités. Les manufactures. Agriculture. Production de la forêt, des pêcheries, des fourrures et des mines.

CHILI. — Statistique commerciale pour 1915.

URUGUAY. — Annales de l'Instruction primaire 1916.

Un certain nombre d'entre eux sont dus à l'obligeante intervention de M. BOISSE DE BLACK, à qui il adresse les remerciements de la Société.

M. le Secrétaire général donne lecture à la Société de la lettre de M. le Secrétaire général, directeur de l'Office permanent de l'Institut international de Statistique, qui accompagnait l'exemplaire de l'*Annuaire International* présenté à la dernière séance; ce premier volume, afférent à l'état de la population en Europe, sera suivi d'un second relatif au mouvement de la population en Europe et, plus tard, d'un troisième, relatif à la démographie, traitant de l'état et du mouvement dans les pays situés hors de l'Europe.

M. GIRARD fait observer que, dans les statistiques données par le volume récemment paru, statistiques qui, à la vérité, se réfèrent à des recensements voisins de 1911, c'est-à-dire antérieurs aux deux guerres balkaniques, le groupe actuel des nations dites de l'Entente représente une population européenne d'environ 277 millions, alors que le groupe des Empires centraux et de leurs alliés ne représente qu'une population européenne d'environ 127 millions, et les nations neutres — Grèce comprise — environ 44 millions.

#### DISCUSSION SUR LA COMMUNICATION FAITE LE 15 NOVEMBRE PAR M. LOUIS MARIN :

##### « STATISTIQUE DES RESSOURCES FRANÇAISES A L'ÉTRANGER »

M. MARIN rappelle que, dans la communication qu'il a faite à la Société, dans sa séance du 15 novembre, il s'est appliqué à mettre en évidence le rôle que devait, à son avis, jouer la statistique, base indispensable de la connais-

sance détaillée, minutieuse des ressources dont la France peut disposer à l'étranger, en vue de la meilleure utilisation de ces dernières dans l'intérêt tant du pays même que de ses nationaux. Il s'agit non seulement de déterminer le nombre des Français séjournant à l'étranger, des colons établis, des clients et protégés qui se réclament de l'influence française, mais aussi de recueillir tous les éléments d'information qui permettront notamment de définir la situation qu'ils occupent aux points de vue politique, économique et social, et de tirer tout le parti possible de leur expérience et de leur influence.

M. MARIN renouvelle à ses collègues l'expression de son désir de voir la Société examiner les méthodes d'investigation applicables en l'espèce, suivant des procédés modernes, scientifiques et précis : faute de bonnes méthodes, on travaillera, pour ainsi dire, dans le vide.

M. CADOUX demande alors à présenter quelques observations. « Si nous ne voulons pas, dit-il, que les sacrifices accomplis pour la patrie restent inutiles, et que l'héroïsme de nos enfants morts pour sa défense et son avenir soit vain, il nous faut préparer la lutte économique d'après-guerre de tout notre cœur et de toutes nos énergies. Le devoir de tous est de participer à l'organisation méthodique des forces restreintes qui resteront à la patrie, forces intérieures comme forces extérieures, pour mener cette lutte économique — qu'il faut courageusement envisager comme devant être âpre et difficile — après les hostilités, et, si possible, dès à présent. »

« Pour l'extérieur, ajoute M. CADOUX, je puis signaler l'effort d'organisation, de cohésion et de coordination qu'a entrepris de réaliser l'*Union des Chambres de Commerce françaises à l'étranger*, en vue de faire contribuer toutes les chambres et comités consultatifs français de l'étranger, de nos colonies et des pays de protectorat à cette reprise vigoureuse de notre vie économique. J'espère que ses appels seront entendus et que ces excellents éléments d'information et d'action seront bien utilisés.

« D'une façon générale, nous connaissons assez mal le personnel et les ressources des Français utilisables de l'étranger. On n'a pas, jusqu'à ces temps derniers, attaché d'importance à posséder de bons recensements de nos nationaux établis à l'extérieur. Pour des raisons qui tiennent à une maladresse fiscale, la plupart des membres de nos colonies françaises à l'étranger n'ont jamais voulu se prêter à une formalité d'immatriculation. S'ils n'ont pas besoin de recourir régulièrement à nos consulats ou chancelleries, ils n'y paraissent guère et ceux-ci les ignorent. On devrait essayer, sans plus tarder, d'obtenir de la collaboration des chambres de Commerce françaises à l'étranger, et de nos agents consulaires ou diplomatiques, des relevés complets, mis à jour, de tous les Français établis à l'étranger, par catégories professionnelles, et des relevés de toutes nos entreprises françaises, commerciales, industrielles, de travaux publics, de banque, de chemins de fer et de navigation maritime, d'enseignement et de bienfaisance.

« Tout en rendant justice aux dépouillements déjà faits, sous la direction de M. MARCH, par la Statistique générale de la France, je crois qu'un tel complément d'information est nécessaire pour apprécier, avec une suffisante exactitude, sur quelles bases on pourra s'appuyer pour développer, après la guerre, les organisations industrielles et commerciales françaises et interalliées hors de la Métropole, quels appuis elles peuvent trouver près d'organisations similaires de neutres amis et comment elles peuvent efficacement contribuer à notre expansion économique et à notre influence. On pourrait ainsi se rendre compte des éléments que nos nationaux peuvent indiquer et peuvent procurer pour l'importation de matériaux et de matières premières, de main-d'œuvre, de produits ou de denrées destinés à être consommés ou transformés en France, pour préparer dans ces buts des ententes avec nos alliés et les neutres, pour s'assurer par préférence ou réciprocité certains débouchés chez ces fournisseurs éventuels.

« Il serait aussi nécessaire de régler, mieux qu'il ne l'est, le statut des Français fixés à l'étranger et surtout celui des enfants de parents français nés à l'étranger. Dans l'Amérique du Sud, et dans d'autres contrées où ils avaient de grands intérêts, acquis ou en projet, les Allemands ont maintenu leurs nationaux, alors que nous n'avons songé que très tardivement à y renvoyer certains de nos compatriotes mobilisés, lesquels, placés dans les services auxiliaires ou dans la réserve de l'armée territoriale, n'étaient nullement indispensables à la défense armée de la patrie et manquaient pour défendre ses intérêts contre les menées de nos concurrents. On devrait, à l'avenir, attirer les jeunes Français exotiques pour leurs études en France et s'ingénier à leur faciliter l'accomplissement du service militaire; il est inadmissible que ces jeunes gens, nés de parents français, en Argentine, par exemple, soient à la fois astreints au service militaire argentin et au service militaire français; cette anomalie a pour conséquence l'abandon par beaucoup trop de leur qualité de Français.

« Si nous savons utiliser nos chambres de Commerce, nos consuls, nos attachés commerciaux et les nationaux compétents fixés hors de France, à nous établir rapidement un inventaire suffisant de toutes les ressources que la France peut tirer, dès à présent, et surtout la paix conclue, de nos compatriotes et de nos amis à l'étranger : pour la réfection de notre outillage, la reconstitution de notre cheptel, pour nous procurer des matières premières ou des produits mi-ouvrés destinés à alimenter notre industrie; de la main-d'œuvre blanche ou de couleur pour nos chantiers et nos usines; des capitaux pour nos grandes entreprises, nous aurons réuni des éléments fort précieux pour mener la lutte économique. Ces concours des Français établis hors France nous aideront au début de notre effort à surmonter les nombreuses difficultés que la reconstitution de nos moyens de production et la reprise de notre activité rencontreront. Il n'est que temps d'entreprendre, pour aboutir d'ici à la fin de la guerre, la réalisation de ce projet qui consiste à connaître avec une précision suffisante ce que la France peut actuellement et surtout pourra plus tard offrir et demander à ses nationaux établis à l'étranger, dans ses colonies et protectorats, pour d'abord reconstituer sa puissance de production, ensuite pour fabriquer, vendre et acheter. L'utilité d'enquêtes, aussi précises que possible et menées avec conscience, est évidente pour l'ensemble de nos affaires; elle saute aux yeux pour le succès de tentatives de déplacements d'affaires comme les foires d'échantillons de Paris, de Lyon et de Bordeaux; pour la réorganisation de nos marchés intérieurs et hors France, pour la création de nouvelles industries d'exportation, créations particulièrement importantes, mais exigeant un effort continu et bien ordonné. Le Syndicat des fourreurs, par exemple, entend créer bientôt à Paris, pour concurrencer Leipzig, des ventes périodiques de fourrures et de pelleteries. C'est une idée excellente; mais, à mon avis, pour enlever à Leipzig une part suffisante des 600 millions de francs de ses transactions annuelles en pelleteries, il sera nécessaire de créer des maisons triant et assortissant les fourrures brutes, les apprêtant, les teignant, les lustrant, bref, permettant aux acheteurs de trouver, à ces ventes périodiques de Paris, les marchandises choisies, traitées et mises en valeur qu'ils trouvaient auparavant à Leipzig. Et cet effort « paiera » largement, — comme disent les Anglais; — créera du travail pour des milliers d'artisans et enrichira des centaines d'industriels et d'intermédiaires. Il ne suffirait pas de déplacer un peu de ce vaste commerce par des ventes publiques; il sera nécessaire de créer dans la région de Paris des industries qui ont été la véritable raison d'être des succès et de la prospérité du marché de Leipzig pour les pelleteries brutes et mi-ouvrées.

« Autre exemple : La suprématie des Allemands dans l'industrie des produits dérivés du goudron de houille pourrait, je le crois, être aisément réduite à une simple concurrence, que nous saurions victorieusement combattre sur un très grand nombre de marchés, si, par une entente de nos principales sociétés

gazières et de celles des Belges et des Anglais, on instituait, le plus tôt possible, de puissantes fabrications régionales où l'on produirait, aux meilleures conditions : le benzol, le benzène, le phénol, l'aniline et toute la série des matières colorantes qui en dérivent, l'acide salicylique, l'aspirine, le salol, l'anti-pyrine, etc., la mélinite et les divers explosifs, le musc artificiel et les autres parfums tirés de la houille. Déjà on est entré dans cette voie.

« Pour ces produits, comme pour nombre d'autres, nous aurons vite une clientèle assurée en France, en Russie, en Orient, dans nos colonies et en Amérique, pour peu que nos usines ou manufactures, bien que se sentant protégées, envisagent, avec la bonne qualité, les prix et conditions de vente de leurs marchandises et sachent confier leurs intérêts et la réputation de leurs produits non pas à des voyageurs à la commission, sans compétence suffisante et mal rétribués, mais à des représentants nationaux, instruits, capables commercialement et techniquement, pouvant les renseigner sur les besoins et les variations de goût de la clientèle et adapter notre production à ces besoins et à ces goûts.

« Je crois enfin que des groupements intelligents de nos industriels peuvent nous rendre indépendants des Allemands pour fabriquer et établir les outillages, les câbles et les lampes de toutes nos installations d'électricité.

« Pour former les cadres de notre nouvelle armée industrielle et commerciale, il nous faut réformer, perfectionner notre enseignement technique, industriel et commercial ; faire passer dans l'esprit des chefs d'industrie la conviction que la science et la méthode sont leurs deux meilleures collaboratrices ; persuader nos grands négociants que l'art de bien évaluer, par les chiffres, les aléas des entreprises, d'en bien mesurer, par les chiffres, les données préalables, puis les résultats, c'est-à-dire d'utiliser les statistiques bien dressées et bien interprétées, que cette science auxiliaire leur serait, comme la science pure, d'un grand secours dans toutes les luttes pacifiques à prévoir pour assurer l'expansion économique de notre pays et le succès de leurs affaires.

« Les expériences improvisées, pour procurer de la main-d'œuvre coloniale ou étrangère à nos usines de guerre et à certaines industries démunies par la mobilisation, devront être soigneusement étudiées, et les recrutements futurs organisés à la lumière des résultats déjà réalisés, en utilisant l'avis des employeurs et des intéressés.

« Je garde l'espoir que nous saurons préparer notre effort et le bien réaliser.

« Quand, à nos qualités innées d'invention, de vivacité, de bon goût et d'économie, nous ajouterons l'organisation méthodique et le concours systématique des hommes de science, quand le technicien et le savant seront devenus les collaborateurs habituels de l'industriel et du négociant, nous conduirons victorieusement la bataille économique. Notre vieille et noble race, malgré les blessures et les deuils éprouvés, créera encore de la beauté, encore de la richesse et encore du bonheur pour des millions de travailleurs de France ou de l'étranger, grandira son influence intellectuelle et son action morale par toute la terre. Mais il nous faut le vouloir fermement ; prévoir que nous aurons à surmonter bien des difficultés, à réparer nombre d'anciennes erreurs, et nous armer, pour la lutte pacifique de demain, d'un courage et d'une persévérance que la terrible leçon de la guerre nous a enseignés. »

Comme conclusion pratique, M. CADOUX propose que la Société de Statistique émette le vœu que la Statistique générale de la France prépare deux questionnaires : l'un demandant aux Français établis à l'étranger (et particulièrement aux chambres de Commerce et comités consultatifs) l'énumération des articles fournis auparavant (ou encore actuellement) par les Allemands et que des articles français peuvent remplacer, ainsi qu'une liste des ressources en :

- a) Matériaux et matières premières ;
- b) Main-d'œuvre ;
- c) Capitaux ;
- d) Navires de commerce,

que les pays où résident nos compatriotes peuvent offrir à la France; l'autre ayant trait au recensement méthodique des Français, de leurs entreprises et de leurs écoles ou œuvres à l'étranger, dans nos pays de protectorat et même dans nos colonies comme les Indes françaises, l'Indo-Chine et les colonies africaines, dont le Sénégal est le centre, où nous sommes des minorités.

Pour l'envoi du premier questionnaire, — le plus urgent à son avis — M. CANOUX est autorisé par l'Union des Chambres de Commerce françaises à l'étranger à déclarer qu'elle se chargera de faire parvenir le nombre nécessaire d'exemplaires aux compagnies adhérentes (chambres ou comités consultatifs), en les incitant à les remplir et à les retourner dans le plus court délai possible; qu'elle classera et dépouillera ces réponses et les remettra à la Statistique générale.

Pour l'envoi du second, l'Union offre également son concours; mais il semble que les réponses, moins urgentes, seraient plus facilement groupées par le soin de nos agents diplomatiques et consulaires.

M. D'EICHTHAL donne sa pleine approbation à l'idée de faire appel au concours du Service de la Statistique générale de la France, mais il insiste pour que le questionnaire à rédiger ne soit pas d'une ampleur excessive; on ne saurait en effet songer à réaliser pour les ressources françaises à l'étranger un inventaire qui n'a pu être établi pour la France même.

M. MEURIOT fait observer qu'il existe dans certains pays, au Canada et en Argentine notamment, de bonnes statistiques; on pourrait sans doute y puiser d'utiles renseignements sur les capitaux français qui y sont engagés, sur le nombre et la profession des Français qui y sont établis, les firmes qu'ils ont créées ou qu'ils représentent.

M. MEURIOT regrette d'ailleurs que nous ne disposions pas de statistiques sérieuses afférentes à l'émigration française; l'effort tenté naguère dans ce sens a été abandonné, sans doute à cause du faible mouvement observé. Il n'en est pas ainsi des pays germaniques ou slaves, où la nécessité d'un dénombrement minutieux a été imposée par l'importance même du courant d'émigration.

M. YVES GUYOT rappelle qu'on pourrait sans doute recourir aux documents d'ordre militaire; les listes dressées par nos agents à l'étranger en vue d'assurer l'application de la loi sur le recrutement constituent en effet d'excellents éléments d'information.

D'autre part, il s'élève contre l'idée d'un dualisme de l'enquête à instituer; nos consuls sont tous en rapport avec les chambres de Commerce françaises, comme avec les autres organismes économiques et les institutions de bienfaisance d'origine et d'attaches françaises de leur circonscription, et ils disposent le plus souvent des mêmes renseignements qu'eux. Il montre les inconvénients de la méthode qui consisterait à s'adresser à la fois aux uns et aux autres; on ne saurait d'ailleurs se priver de l'appréciation que les consuls sont en état de fournir sur la valeur morale de certains éléments recensés.

M. HAUSER, après avoir rappelé les éléments tout particuliers d'information dont disposent nos consuls en dehors même des documents d'ordre militaire, montre par quelques exemples caractéristiques les dangers d'erreurs, de doubles emplois dans les chiffres recueillis, de froissements entre les personnalités consultées, auxquels on s'exposerait en s'adressant directement à la fois aux consuls et aux chambres de Commerce ou autres institutions françaises. Ces inconvénients, déjà appréciables en Europe même, — dans le cas de la ville de Genève prise comme type, — s'aggravent encore pour les contrées d'Orient ou d'Extrême-Orient; le contrôle des statistiques, des renseignements fournis par les informations élémentaires devient alors extrêmement difficile.

M. HAUSER insiste très vivement pour que les consuls aient la direction effective de l'enquête dans toute l'étendue ou ressort de leur consulat.

L'utilité apparaît ainsi à certains membres de la Société de faire une distinction entre le rôle des observateurs primaires, qui seraient chargés de recueillir

les informations élémentaires, et celui des observateurs secondaires, qui auraient mission de les centraliser, de les vérifier dans la mesure du possible et d'en coordonner les résultats. M. SCHELLE expose notamment les avantages que présenterait la préparation d'un questionnaire spécial à chaque nature d'établissements, chambres de Commerce, hôpitaux, sociétés de secours mutuels, etc.; les imprimés des diverses espèces seraient mis en quantité suffisante à la disposition des consuls, qui chargeraient les institutions intéressées de les remplir et les renverraient au service central de leur département; celui-ci pourrait, le cas échéant, charger la Statistique générale de la France d'en effectuer le dépouillement.

La parole est donnée à M. HUBER.

« Les observations qui viennent d'être échangées, dit M. HUBER, montrent assez quelles difficultés présente une statistique des Français et des intérêts français à l'étranger, même quand on la limite à sa partie purement démographique.

« Certes, il est nécessaire que les statistiques soient dressées d'après des cadres préparés avec le plus grand soin; mais il ne suffit pas d'adresser aux agents d'exécution de bons questionnaires, accompagnés d'instructions claires et précises. Il faut encore que ces agents possèdent les moyens d'action indispensables pour recueillir les données qui leur sont demandées. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi dans le cas qui nous occupe.

« Comment veut-on qu'un consul placé à la tête d'une circonscription très étendue ou dans une très grande ville puisse connaître le nombre des Français résidant dans cette circonscription ou cette ville? L'insuffisance du registre d'immatriculation étant admise, on ne voit guère la possibilité de procéder à une enquête directe; il ne reste donc pas de meilleure source de renseignements que les recensements effectués par les autorités locales des pays étrangers. Il est bien évident que, pour avoir le nombre des Français installés à New-York par exemple, le consul général de France ne peut mieux faire que de prendre le chiffre fourni par le Censur des États-Unis.

« M. MARIN a bien voulu rappeler que la Statistique générale de la France avait collaboré à l'enquête effectuée en 1913 par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères et du corps consulaire de France. Il faut bien reconnaître que, parmi les résultats de cette enquête concernant le nombre des Français dans les divers pays, ceux qui paraissent présenter les plus grandes garanties d'exactitude sont précisément ceux qui ont été tirés des recensements effectués à l'étranger. A défaut de recensement, il faut se contenter des évaluations fournies par les consuls; mais ces derniers ne disposent en général que de moyens d'information insuffisants.

« Pour effectuer cette enquête, la Statistique générale de la France avait préparé une série de questionnaires, qui furent transmis aux consuls par le ministre des Affaires étrangères, et comprenaient :

« 1<sup>o</sup> Un état général qui devait être rempli par le consul lui-même et qui avait pour objet de faire connaître, pour chaque circonscription consulaire, le nombre des Français classés par sexe et par grande catégorie professionnelle. Disons, en passant, que, d'une manière générale, les renseignements recueillis sur ce dernier point ont été tout à fait insuffisants;

« 2<sup>o</sup> Six questionnaires s'appliquant chacun à une catégorie spéciale d'établissements : chambres de Commerce; institutions de bienfaisance; établissements hospitaliers (hospices, hôpitaux, asiles divers, orphelinats); institutions pour le placement ou le rapatriement des Français; associations de prévoyance, sociétés de secours mutuels; établissements d'enseignement.

« Les consuls devaient distribuer ces questionnaires aux établissements existant dans leur circonscription, puis centraliser les questionnaires remplis par les intéressés eux-mêmes.

« Cette méthode, ajoute M. HUBER, semble pouvoir être conservée en prin-

cipe pour une nouvelle enquête, sauf modification éventuelle du nombre et de la teneur des questionnaires, si le cadre de l'opération devait être élargi. »

Après de courtes observations présentées par M. MARIN, M. le Président résume la discussion en constatant que la plupart des orateurs sont d'accord pour demander qu'il soit procédé à une centralisation des renseignements recueillis et des statistiques élémentaires afférents à une région déterminée, et que cette opération soit confiée au consul. Pour l'assiette même de l'enquête à instituer, il paraît désirable qu'on s'inspire des travaux déjà entrepris en 1913 par le Service de la Statistique générale de la France, étant d'ailleurs bien entendu que les cadres des questionnaires utilisés à cette époque seraient revus et améliorés, notamment en ce qui concerne les statistiques de capitaux et d'immeubles et le recensement de la clientèle politique et économique de la France. Aux questionnaires généraux seraient annexés des questionnaires spéciaux variant avec les établissements destinataires.

### RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Le scrutin ayant été clos à 18 heures, le dépouillement a donné les résultats suivants :

M. Raphaël-Georges LÉVY, *président* ;

M. François SIMIAND, *vice-président* ;

M. André LIESSE, *membre du Conseil*,

ont obtenu 107 voix sur 108 votants.

M. le Président déclare donc M. R.-G. LÉVY élu président pour 1917, M. François SIMIAND, vice-président pour 1917-1918-1919, et M. André LIESSE, membre du Conseil pour 1917-1918-1919.

En conséquence, le Conseil de la Société de Statistique de Paris est ainsi composé pour l'année 1917 :

*Président* : M. Raphaël-Georges LÉVY ;

*Vice-Présidents* : MM. Eugène D'EICHTHAL, Paul MEURIOT et François SIMIAND ;

*Secrétaire général* : M. Alfred BARRIOL ;

*Trésorier-archiviste* : M. Paul MATRAT ;

*Membres du Conseil* : MM. les anciens présidents de la Société, M. Edmond FLÉCHEY, secrétaire général honoraire, *membres de droit* ; MM. DELAMOTTE, Joseph GIRARD, Émile BOREL, Pierre NEYMARCK, Charles LEFEBVRE, André LIESSE, *membres élus*.

La séance est levée à 19<sup>h</sup> 15.

Le Secrétaire général,  
A. BARRIOL.

Le Président,  
MALZAC.

---